



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025

20 mars 2025 à 18h00

à l'Auditorium Michel Bugnion de la Fondation de l'Hermitage, Route du Signal 2, à Lausanne.

Présents : **19 sociétaires, dont 2 collectifs pour un total de 23 voix.**

Excusés : **22 sociétaires**

Ordre du jour :

1. Le mot du Président
2. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire 2024
3. Approbation du rapport d'activités 2024
4. Proposition et acceptation des nouveaux membres
(les nouveaux membres présents auront 1 minute pour se présenter à l'assemblée)
5. Présentation des comptes 2024 et présentation du rapport des réviseurs
6. Décharge de l'exercice 2024 au Comité et aux réviseurs
7. Election des réviseurs aux comptes
8. Modification des Statuts
9. Présentation et approbation du budget 2025
10. Divers

PV : Lory Favre, secrétaire de l'Arfor

La séance est ouverte à 18h20 par François Aubert, Président.

F. Aubert souhaite la bienvenue aux participants et explique le déroulement de la séance, en particulier le mode de fonctionnement des votes pour les membres collectifs.

Pour assurer une compilation correcte des votes sur les points à l'ordre du jour, deux scrutateurs sont nommés : P. Debray et E. Rossi.

L'ordre du jour, tel que proposé, est approuvé par l'ensemble de l'assemblée.



1. Le mot du Président :

F. Aubert souligne qu'après quatre ans d'attente, un nouvel Agora de la formation a pu finalement être organisé en 2024, avec une formule enrichie. Par ailleurs, les discussions au sein du Comité de l'ARFOR concernant l'Agora de la formation 2026, qui se tiendra le jeudi 19 mars 2026, ont déjà débuté.

De nombreux nouveaux événements sont organisés cette année par Arforcréation. Une nouvelle formation certifiante va également être proposée par Arformation. Enfin, un nouvel accord a également été conclu avec Movetia.

L'an dernier, lors de l'Assemblée générale, un investissement dans le marketing a été suggéré. Un partenariat a donc été établi avec l'agence externe Hemisphere, qui accompagnera l'ARFOR pendant un an. Un compte Facebook a été lancé, et un sur Instagram suivra prochainement. L'objectif est de renforcer la visibilité, avec pour ambition de faire de l'ARFOR le centre névralgique de la formation des adultes en Suisse romande.

La marque ARFOR a été déposée, car elle ne l'était pas jusque-là.

L'association fonctionne principalement grâce à une équipe de 25 personnes en majorité bénévoles et l'ARFOR est à la recherche de nouvelles personnes pour la soutenir. Un renouvellement est également prévu au sein du Comité, avec notamment un plan de succession pour la présidence.

2. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire 2024 :

Le PV de l'Assemblée générale ordinaire 2024 est disponible sur le site internet de l'Arfor sous l'onglet association. Aucune demande de lecture n'est formulée.

Par votation le PV est approuvé par 22 voix et 1 abstention.

3. Approbation du rapport d'activités 2024

Chaque responsable de commission présente les activités réalisées en 2024 et celles déjà planifiées pour 2025. Les informations détaillées concernant les différents événements et formations sont disponibles sur notre site internet au fur et à mesure de leur mise en place.

ArforCréation : G. Leone évoque les événements de 2024 et annonce l'arrivée de nouveautés en 2025, notamment l'ARFOR'TROC et un parcours de pleine conscience.

P. Gachet exprime sa satisfaction d'avoir les dates des événements rapidement, ce qui facilite l'organisation de son agenda. Il regrette toutefois de n'avoir pas pu participer à certains événements en 2024 en raison de son manque de disponibilités.

M. Déglon demande si, en plus des « Save the date », d'autres communications sont envoyées. G. Leone répond qu'une communication est envoyée pour chaque événement.

Ch.-S. Ramseier demande si certains événements sont ouverts aux externes. G. Leone précise qu'il y a eu un changement de vision : bien que beaucoup d'événements étaient auparavant réservés aux membres, certains seront désormais ouverts aux non-membres. L'ensemble des événements sera publié sur les réseaux sociaux.



Une nouvelle commission ArforPro a été créée en 2024. Cette commission est actuellement composée de deux membres, et C. Bovy recherche de nouveaux membres pour l'étoffer.

Le premier événement « World Café » est prévu le jeudi 3 avril 2025. L'objectif est de publier un guide des bonnes pratiques basé sur les échanges en équipes. C. Bovy espère pouvoir le confirmer prochainement, mais si ce n'est pas le cas, un sondage sera réalisé pour identifier les points qui n'ont pas répondu aux attentes.

F. Aubert met l'accent sur la volonté de mieux servir les membres collectifs. Il invite chacun à faire la promotion de cet évènement.

Arformation : M. Marra indique que les formations certifiantes de Coordinateur-trice de formation et de Formateur-trice occasionnel/le perdurent et que le programme va se diversifier avec des nouveautés modulaires basé sur certaines thématiques données précédemment dans le cadre du certificat FSEA.

Une nouvelle formation certifiante avec le label Qualiopi est proposée, sur le thème de la facilitation, elle sera animée par D. Cristol, intervenant à l'Agora 2024. Cette formation débutera le 30 octobre 2025, avec pour objectif de développer les compétences des formateurs. La majorité de l'assemblée trouve cette initiative très intéressante.

A. Benson exprime sa frustration que le « parcours de formation » pour le diplôme de responsable de formation qui avait été mentionné en 2024 n'a pas été mis en place. Elle est très intéressée à pouvoir le suivre.

M. Marra indique que les directives concernant ce diplôme sont en cours de révision et que des ajustements seront effectués, bien que les discussions entre la FSEA et le SEFRI ralentissent le processus. F. Aubert ajoute que E. Mladinic souhaitait lancer en 2025 des séances d'accompagnement et d'entraînement en groupe. Bien que tout soit prêt, l'incertitude quant aux nouvelles directives retarde encore le projet.

M. Marra précise qu'un sondage sera mené auprès des membres pour évaluer leur intérêt.

Revue Transfert : G. Montangero, rédacteur en chef de la revue, déplore de ne pas savoir ce que pensent les lecteurs des contenus de la revue Transfert. Il encourage les propositions et articles des membres.

C. Brulhart suggère qu'il serait intéressant d'interviewer des formateurs expérimentés, possédant une grande expérience, pour leur permettre de partager des bonnes pratiques avec les jeunes formateurs.

P. Debray se dit d'accord pour une interview, même si sa situation n'a pas changé.

G. Montangero souhaite aussi transcrire les problématiques rencontrées par les femmes, notamment le cumul des tâches et des fonctions.

J.-P. Besse remercie pour la qualité des articles et le ton employé.

Il évoque toutefois un problème de confort de lecture dû au papier glacé et à la taille d'écriture. Il suggère d'utiliser davantage les QR codes et de proposer des interviews ou des podcasts, avec un résumé écrit dans Transfert et un accès complet via QR code. Il propose également de laisser plus de place aux jeunes pour s'exprimer sur ce qui les questionne dans leur parcours de formation et sur l'avenir de la formation.

Il insiste sur l'importance de sensibiliser le Comité à donner la parole à l'ensemble des membres.



J. Merino donne un retour très positif. Il invite G. Montangero à ne pas se frustrer si aucun feedback n'est reçu immédiatement.

F. Aubert soumet l'approbation du rapport d'activités 2024 au vote. Il est approuvé par 22 voix pour et 1 abstention.

4. Proposition et acceptation des nouveaux membres

F. Aubert annonce qu'en 2024, 31 nouveaux membres ont adhéré à l'association, dont 10 ont été validés lors de l'AG 2024. En revanche, 48 membres ont démissionné, dont 3 validés lors de l'AG 2024, et 5 ont été radiés pour non-paiement de leur cotisation.

Afin de favoriser la croissance du nombre de membres, un effort particulier a été mis en place via la stratégie de marketing.

Les démissions sont souvent liées à des réorientations professionnelles ou personnelles ou à des fins d'activités.

V. Planquelle Mérelle et G. Fontaine, les deux nouvelles membres présentes à l'assemblée, se présentent brièvement.

F. Aubert projette la liste des nouveaux membres pour que l'assemblée puisse en prendre connaissance et valider leur adhésion.

Par votation, l'adhésion des nouveaux membres est approuvée à l'unanimité.

5. Présentation des comptes 2024 et présentation du rapport des réviseurs :

F. Aubert présente et commente les comptes de l'année 2024, comprenant le bilan et le compte d'exploitation comparatif entre 2023 et 2024, totalisant un bénéfice de CHF 26'585.-. Bien que l'objectif de l'association ne soit pas de réaliser des bénéfices, l'utilisation de cette somme sera précisée dans le budget 2025.

Le bénéfice provient principalement d'une somme de CHF 21'000.- reçue suite à la dissolution de la FSFE, dont l'ARFOR était un des membres fondateurs.

F. Aubert annonce également la fermeture du compte « fonds de placement » à la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) en 2024, et le transfert intégral des fonds vers la Raiffeisen.

Les membres prennent connaissance du rapport des réviseurs des comptes, qui confirme que la gestion financière a été réalisée dans les règles de l'art. Le bilan et le compte d'exploitation sont en concordance, la comptabilité est en ordre et respecte les exigences légales.

Par votation, les comptes de l'année 2024 sont approuvés à l'unanimité.

6. Décharge de l'exercice 2024 au Comité et aux réviseurs

La décharge du Comité et des réviseurs est approuvée à l'unanimité.

7. Élection des réviseurs aux comptes :

F. Aubert indique qu'A. Benson a été élue réviseur l'an dernier.



Cette année, il est nécessaire de réélire M.-P. Vullyamoz, qui a confirmé son souhait de poursuivre son mandat pour la période 2024-2026. Il est également nécessaire d'élire un nouveau réviseur pour remplacer V. Favre, qui a fait part de sa décision de ne pas renouveler son mandat.

G. Fontaine a aimablement accepté de se présenter en tant que nouvelle réviseuse.

Par votation, l'élection de G. Fontaine et la réélection de M.-P. Vullyamoz en tant que réviseurs sont approuvées à l'unanimité.

8. Modification des statuts

II. Art. 3 al. 1 : ajout d'une catégorie de sociétaire « Sociétaire retraité » avec cotisation réduite.

F. Aubert explique que l'objectif de cette nouvelle catégorie est de permettre aux membres approchant de la retraite de rester affiliés à l'association.

À la suite d'échanges sur le sujet, les données suivantes sont validées à l'unanimité :

- Nom de la nouvelle catégorie : Sociétaire Senior
- Conditions :
 - Avoir atteint l'âge officiel de la retraite
 - Avoir été sociétaire pendant au moins 5 ans
 - Exercer une activité professionnelle dans la formation d'adultes à hauteur de maximum 20%

Concernant la cotisation des sociétaires Seniors, F. Aubert indique que le Comité propose de la fixer à CHF 80.-.

En lien avec la limitation de l'activité à 20 %, A. Benson suggère une cotisation équivalente à 20 % de la cotisation ordinaire, soit CHF 42.-, ou même d'arrondir à CHF 50.-

P. Debray propose un montant d'au moins CHF 50.-, avec la possibilité pour chacun de contribuer davantage s'il le souhaite.

E. Rossi propose un montant minimal de CHF 60.-.

F. Aubert soumet les options suivantes au vote :

- Au moins CHF 50.-, plébiscitée par 8 voix.
- Au moins CHF 60.-, validée par 12 voix, soit la majorité.

9. Présentation et approbation du budget 2025 :

F. Aubert présente et commente le budget 2025, qui présente un résultat déficitaire de CHF 18'550.-. Il invite ensuite les membres à poser leurs questions ou faire des remarques.

MC. Fagioli suggère de créer une ligne spécifique pour le marketing, afin de mieux différencier les dépenses.

S. Meier indique que si le budget marketing augmente, il serait pertinent d'augmenter également le budget pour la publicité et les annonces.

G. Morel soulève la question de la dissolution de la provision en lien avec la rentrée extraordinaire, et estime qu'il devrait être mentionné que la réserve sera utilisée à cet effet. Il s'interroge également sur le fait de présenter un budget déficitaire alors que des réserves existent.



F. Aubert répond qu'il ne voit pas de problème à cela et ne comprend pas où il faudrait l'indiquer dans le budget.

Il est suggéré d'ajouter une ligne supplémentaire pour l'utilisation des réserves, afin d'assurer plus de transparence.

G. Fontaine considère que cela relèverait plutôt de la cosmétique comptable. Elle explique qu'il aurait été possible de provisionner le produit extraordinaire pour 2025, mais cela n'a pas été fait, car les liquidités disponibles sont suffisantes. Pour elle, cela ne pose pas de problème. Si les liquidités avaient été insuffisantes, cela aurait mérité une justification.

L'assemblée n'ayant pas d'autre question ou remarque, F. Aubert soumet le budget 2025 au vote.

Le budget présenté est approuvé par 15 voix pour, 7 abstentions et 1 contre.

10. Divers

Présentation de Movetia : Ch.-S. Ramseier, responsable du programme de subvention pour la formation des adultes, présente l'accord avec Movetia. Cette organisation intervient principalement pour co-financer des séjours à l'étranger permettant de suivre des formations ou des missions d'enseignement. Elle soutient également la venue d'experts en Suisse pour des interventions spécifiques.

Si ce programme suscite de l'intérêt, Ch.-S. Ramseier invite les participants à la contacter pour obtenir davantage d'informations.

D'autres programmes sont ouverts à tous les niveaux de formation, dès l'âge de 11 ans. La vision est que chaque individu, au cours de son parcours de formation, ait eu l'opportunité de réaliser un séjour à l'étranger ou dans une autre région linguistique de la Suisse.

Très connue en Suisse alémanique, Movetia a ainsi établi un partenariat avec l'ARFOR pour promouvoir ses programmes en Suisse romande.

François Aubert remercie chacun pour sa participation et pour la confiance accordée.

François Aubert clôture la séance à 20h15.

Pour le Comité

François Aubert
Président

Manila Marra
Vice-Présidente